

Conseil Municipal

Séance du 22 février 2010

Présents : Bernard BACON, Jean-Claude PEPIN, Olivier FABRE, Jean-Marie HUGONY, Elisabeth ROMAN, Lionnel GOSSE, Fernand PLANCHON, Gilbert SERODES, Claude CHAUSSE, Laurent GRANIER.

Absents : Jonathan ARS

Admission en non valeur de Mme Jacquet Eliane pour 2009 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Trésorerie a demandé en fin d'année d'admettre en non valeur Mme Jacquet Eliane au titre de l'année 2009.

Vente à Mme POHU :

Monsieur le maire rappelle le résultat négatif du vote des habitants de la section de Verrières concernant la vente de la parcelle A n° 718 à Mme POHU Hélène. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

Vente à Mr HANSENIUS :

Monsieur le Maire fait remarquer que le vote des habitants de la section de La Vialatte n'est pas expressif vu l'abstention des électeurs. Le Conseil Municipal décide de donner une suite favorable à cette vente et demande l'avis de Monsieur le Préfet.

Eclairage public :

Suite à des demandes d'extensions de l'éclairage public, un devis du SDEE à été réalisé. Le devis s'élève à 4 427,14 Euros TTC. Des mesures d'économie d'énergie sont prévues avec baisse de tension une partie de la nuit. Le SDEE participe à hauteur de 20 % sur le montant HT. Le projet est adopté.

Aménagements de points d'eau pour le remplissage des tonnes :

Monsieur le Maire présente un devis du SDEE d'un montant de 19 698,12 Euros TTC pour la création de 4 points de remplissage des cuves agricoles dans un souci d'économie d'eau. Une participation du SDEE de 20 % est accordée et le Conseil Municipal décide de demander une aide à la Région.

Travaux Presbytère :

Mme NAUTON, locataire du bâtiment a demandé le changement des portes et fenêtres. Le Conseil Municipal accepte la demande. Monsieur le Maire présente un devis de 14 000 € pour le remplacement des fenêtres ; il fait remarquer qu'il serait opportun de réaliser la réfection de la façade par la même occasion et présente un devis de 10 000 € pour ces travaux.

Le Conseil Municipal décide de demander une aide du Conseil Général et de la Région.

DGE 2010 :

La DGE 2010 portera sur la rénovation de l'Ecole de Verrières. Un projet est présenté au Conseil Municipal. Il s'agit de la création d'un nouvel appartement au rez de chaussé et de la rénovation de celui existant à l'étage avec aménagement extérieur, en ayant recours à la maîtrise de la consommation d'énergie par isolation extérieure, chauffage bois et panneaux solaires pour production d'eau chaude. Le projet a été réalisé par un architecte.

Le devis s'élève à 167 529,60 € HT

Le plan de financement suivant est envisagé :

- DGE : 30 % soit 50 258,88 €
- DDE : 1 300 € par logement soit 2 600 €
- Subvention du Conseil Général : 7 622 € par logement soit 15 244 €
- Subvention de la Région : 4 255,90 € par logement soit 8 511,80 € (possibilité majoration pour réhabilitation)
- Autofinancement : 90 914,92 €

Chasse neige :

Le Conseil Municipal remercie Olivier FABRE d'avoir bien voulu déneiger les routes communales pour palier au départ de Mr NURIT.

Olivier FABRE présente les problèmes rencontrés avec l'étrave qui est en mauvais état et qui nécessite d'être changée. Un devis de 14 770 est présenté pour une nouvelle étrave avec reprise de l'ancien relevage.

Voirie SDEE 2010 :

La commission chargée des travaux de voirie à fait le tour de la commune avec Mr MARTIN de la DDE. Les travaux prévus en 2010 sont les suivants :

- Saint-Symphorien : Aménagement VC du calvaire
- Maschambeau : de la maison neuve au bâtiment agricole
- Chams : reprofilage sur la VC de Chams à partir du poste EDF sur 500 m
- Verrières : reprofilage sur la limite Chambon sur 600 m
- Croisières : Aménagement du chemin du bio

Inondations de novembre 2008 :

Suite au dossier de demande de subvention qui avait été déposé sur la base d'un devis de 32 000 €, la commune s'est vue attribuer :

- Département : 3 229 € environ 10 %
- Région : 3 874 € environ 15 %
- Etat : 11 200 € environ 35 %

A voir pour investissement matériel ou travaux de voirie. Monsieur FABRE propose d'en profiter pour réparer les chemins.

Election des 14 et 21 mars 2010 :

Prévoir le planning des permanences.

Contrat adjoint administratif :

La mise à disposition de Karine LOUBIER par le centre de gestion arrive à échéance au 28/02. La commune doit faire un CDD 17 h par semaine à compter du 01 mars 2010 pour une durée de 1 an, renouvelable.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il serait nécessaire de créer un poste d'agent d'entretien pour le nettoyage des locaux de la Mairie. Le Conseil Municipal décide de faire un CDD supplémentaire à Mme Karine LOUBIER de 30 h par an.
- Les baux des terrains du CCAS arrivent à échéance au mois de mars, il va falloir les renouveler.
- Monsieur PEPIN présente le bilan du repas organisé par le CCAS et des colis de Noël pour les personnes âgées : 55 personnes dont 11 conjoints ou enfants ayant payé leur repas. Le coût d'un repas est revenu à 15,51 € ; le coût d'un colis à 18,77 €. Le coût global est de 1 317 €.
- Réunion de la CCME : le garage intercommunalité a obtenu 10 voix pour le Chambon contre 6 pour Grandrieu.
- ADSL : Bilan de la réunion qui s'est déroulée à Auroux. Rencontre avec Mme POYET, Directrice des relations avec les collectivités locales de France Télécom. Il n'y a pas de sous répartiteur sur Saint-Symphorien. Une étude doit être réalisée pour en mettre un, l'emplacement idéal serait à la Baraque du Tribe. Projet à suivre.

- Domaine funéraire : Suite à un courrier de la Préfecture il faut envisager d'habilité Hervé NAUTON, employé municipal en qualité de fossoyeur et porteur. La création d'une régie doit être envisagée pour les vacations funéraires.
- Mme ROMAN demande la possibilité de mettre un poste informatique à la disposition du public lors des permanences du secrétariat.
- Publication sur la Lozère Nouvelle et sur l'Eveil de l'appel d'offre pour la station de Chams.
- Mr FABRE demande ou en est le projet de recruter un employé communal : Il faut étudier les besoins (entretien station d'épuration ...) et le coût malgré l'aide accordée dans le cadre du retour à l'emploi.